

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 26 janvier 2025 à 18 h 36.

Sous la présidence de monsieur Pierre Richard, maire de la ville centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues de la greffière, madame Anne-Julie Bergeron et de la trésorière, madame Lise Lavigne, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : madame Francine Chaput, monsieur Alexandre Morin, madame Marie-Ève Landry, monsieur Sylvain Beaulieu, madame Nathalie Bélanger et monsieur Charles Coulson.

Était absente, la conseillère, madame Julie Robillard.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2026, 2027 et 2028.
4. Dépôt et adoption du budget 2026.
5. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.
6. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

AG-1384-01-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1385-01-2026

3. ÉTUDE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028.

Le président, monsieur Pierre Richard, invite la directrice générale, madame Julie Forgues, à procéder à la présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028.

Suite à la présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, le président accorde la parole aux citoyens présents afin qu'ils puissent formuler leurs questions et commentaires relativement à l'étude et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel pour les années 2026-2027-2028, et ce, préalablement à la tenue du vote.

ATTENDU l'étude du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026, 2027 et 2028 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et sa présentation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 aux montants respectifs de 221 475 \$ pour 2026, 6 274 700 \$ pour 2027 et 16 900 \$ pour 2028 totalisant 6 513 075 \$ soit adopté.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2026.

Le président, monsieur Pierre Richard, procède à l'ouverture de la présentation du budget procède à la présentation télévisuelle de la répartition du budget par services et des variations du budget entre 2025 et 2026.

Un document explicatif de soutien avec tableaux graphiques et chiffriers par services est montré à l'écran et sera accessible dès que possible sur le site Internet pour les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Suite à la présentation du budget 2026, le président accorde la parole aux citoyens présents afin qu'ils puissent formuler leurs questions et commentaires relativement au dépôt et l'adoption du budget 2026, et ce, préalablement à la tenue du vote.

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2026 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU les quotes-parts 2026 réparties comme suit : 1 481 281 \$ pour Sainte Marguerite-du-Lac-Masson et 943 216 \$ pour Estérel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2026 au montant de 2 424 497 \$ soient adoptées et que les quotes-parts découlant des règlements adoptés suivant l'entente de principe intervenue le 28 décembre 2007 soient établies pour les municipalités liées.

QUE ces prévisions budgétaires 2026 soient transmises à la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 et le budget 2026. *Aucune question supplémentaire de l'assistance.*

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 47, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

Mention :

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 Loi sur les cités et les villes.

(Signé)

Monsieur Pierre Richard
Président

(Signé)

Madame Anne-Julie Bergeron
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et son